Nations Unies A/77/6 (Sect. 35)

Assemblée générale

Distr. générale
30 mars 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 139 de la liste préliminaire*
Projet de budget-programme pour 2023

Projet de budget-programme pour 2023

Titre XIII
Compte pour le développement

Chapitre 35
Compte pour le développement

Table des matières

Page

Avant-propos 3

A. Orientations générales 4

B. Ressources proposées pour 2023** 10

Annexes

I. Projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement (pour la période 2023-2026) 13

II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle 37

III. Mandats du Compte pour le développement 40

* A/77/50.

** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution 72/266 A, la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

22-04729 (F) 270422 040522

Merci de recycler

Avant-propos

Les 22 projets proposés dans le présent fascicule au titre du Compte pour le développement s'inscrivent dans le thème général de la quinzième tranche du Compte, à savoir « Aider les États Membres à faire face au risque de voir se creuser les inégalités lors du relèvement après la pandémie en proposant un appui inclusif et résilient en matière de politiques qui ne laisse personne de côté ».

Les partenariats entre les 10 entités d'exécution du Compte et avec d'autres entités à l'intérieur et à l'extérieur du système des Nations Unies sont essentiels à l'exécution des projets proposés. Toutes les équipes de projet travailleront en collaboration avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies et s'appuieront sur les demandes d'assistance claires émanant des pays bénéficiaires des projets et sur les demandes formulées par l'intermédiaire d'instances intergouvernementales.

Le Compte et ses entités d'exécution ont continué de fournir une assistance tout au long de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), à la fois en adaptant les projets en cours et en lançant cinq projets conjoints à court terme pour aider les États Membres à faire face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie. Ils s'appuient par ailleurs sur les enseignements tirés et les outils mis au point pendant la pandémie, tels que les modalités d'apprentissage en ligne et les moyens virtuels et hybrides, en les intégrant dans la mesure du possible aux projets proposés afin d'optimiser les gains d'efficience.

Les évaluations menées au niveau des projets et du programme restent un élément important de la stratégie du Compte. Elles sont essentielles pour recueillir les enseignements tirés des projets exécutés et en tenir compte lors des futurs projets.

Le présent fascicule du projet de budget-programme pour 2023 tient compte des mandats confiés au Secrétariat et des recommandations formulées par les instances intergouvernementales.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales
(*Signé*) **Liu** Zhenmin

A. Orientations générales

Mandats et considérations générales

35.1 Le Compte pour le développement a été créé en 1997 par l'Assemblée générale dans sa résolution 52/12 B en tant que mécanisme de financement des projets de développement des capacités entrepris par les entités des Nations Unies chargées des questions économiques et sociales : le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Tous les projets financés par le Compte s'appuient sur les mandats et les points forts des 10 entités d'exécution.

35.2 Le Compte pour le développement a pour objet d'aider les pays en développement à mener à bien le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en réponse aux besoins et demandes exprimés par les États Membres et aux recommandations et décisions adoptées par les instances intergouvernementales et les organes directeurs compétents des entités d'exécution.

Stratégie

35.3 Le Compte pour le développement aide ses 10 entités d'exécution, non résidentes pour la plupart, à mettre en application leurs vastes connaissances pratiques et théoriques pour contribuer au renforcement des capacités des pays cibles et des parties prenantes. Les projets appuyés par le Compte font le lien entre les compétences normatives et analytiques du Siège et le développement de capacités pérennes sur le terrain. Avec l'aide du Compte, les entités peuvent donner suite aux décisions des instances intergouvernementales et aux analyses qu'elles effectuent, en mettant en place des projets concrets à l'échelle de pays, de sous-régions, de régions et du monde entier. La plupart des projets proposés dans le cadre de la quinzième tranche visent à aider les pays ayant des besoins particuliers, notamment les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. La figure 35.I montre le nombre de projets visant à aider des pays ayant des besoins particuliers. Ces chiffres devraient augmenter à mesure que les entités d'exécution décident des pays bénéficiaires des projets. Les équipes chargées de certains projets ont déjà indiqué qu'elles se concentraient uniquement sur ces groupes de pays ; c'est notamment le cas du projet B, axé sur les petits États insulaires en développement, et des projets E et I, axés sur certains des pays les moins développés.

Figure 35.I
Projets visant à aider des pays ayant des besoins particuliers[a]

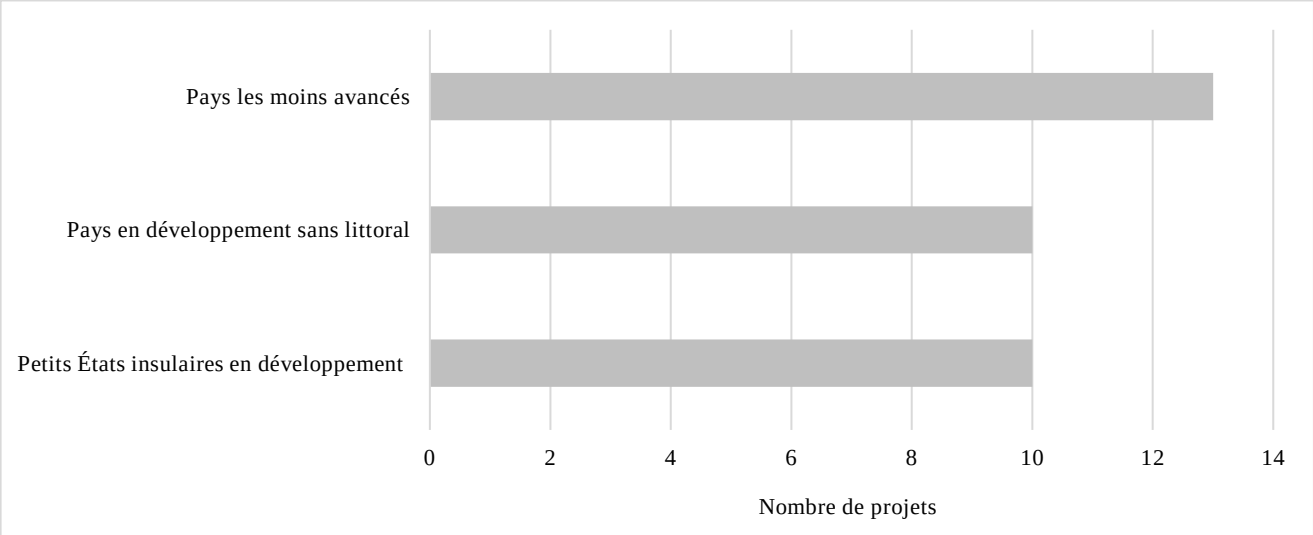

[a] Un même projet peut viser à aider des pays de plusieurs groupes, et un même pays ayant des besoins particuliers peut appartenir à deux groupes.

35.4 La figure 35.II illustre la répartition des projets proposés au titre de la quinzième tranche entre les différentes régions. Bien que des projets soient proposés dans toutes les régions du monde, l'Afrique reste, comme par le passé, la région où le plus de projets sont prévus.

Figure 35.II
Nombre de projets par région[a]

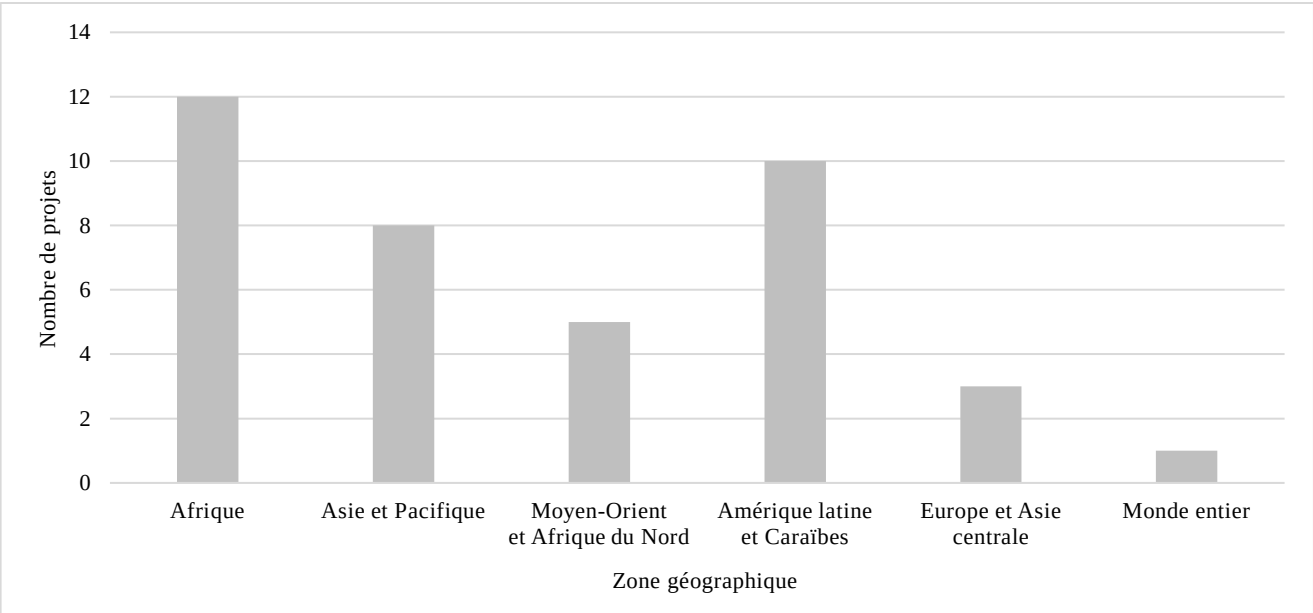

[a] Un même projet peut concerner plusieurs régions.

35.5 Des domaines d'intervention prioritaires sont communs à plusieurs projets proposés au titre de la quinzième tranche ; c'est notamment le cas de la protection de l'environnement et du relèvement après la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) (projets C, H, I, K et N), du renforcement

des systèmes devant permettre aux pays d'être mieux préparés à faire face à des crises telles que la COVID-19 (projets F et P) et de l'accès équitable et inclusif aux soins de santé (projets Q et R). De plus, les projets proposés portent à la fois sur le relèvement après la pandémie de COVID-19 (projets B, G et L) et sur l'amélioration des cadres, des politiques et des pratiques devant permettre de renforcer la résilience et l'équité après la pandémie (projets A, J, O et S).

35.6 Le Compte pour le développement permet d'adopter des approches expérimentales du développement qui consistent à tester de nouvelles idées, en mettant l'accent sur l'intégration de spécialistes nationaux dans les projets pour que ceux-ci soient contrôlés par le pays et que leurs résultats soient durables. Il permet également de promouvoir l'échange et le transfert de compétences, de connaissances et de bonnes pratiques entre pays bénéficiaires, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Les projets suivent des approches innovantes pour atteindre les objectifs de développement durable et ne laisser personne de côté au sortir de la pandémie de COVID-19 : certains s'appuient sur des méthodes innovantes de gestion des envois de secours et de facilitation du commerce pendant les catastrophes (projet F), sur des méthodes innovantes de suivi de la biodiversité et d'étude d'impact dans la forêt amazonienne (projet K), sur la création de chaînes de valeur circulaires pour les produits forestiers (projet N) et sur l'utilisation de la prévision et de l'analyse des grandes tendances à l'appui de la prise de décisions concernant les objectifs de développement durable (projet V). Les projets concourent à la réalisation de tous les objectifs, comme le montre la figure 35.III, et un grand nombre d'entre eux contribuent à l'objectif 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs), ainsi qu'à l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être), à l'objectif 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) et à l'objectif 15 (Vie terrestre).

Figure 35.III
Contributions des projets de la quinzième tranche aux objectifs de développement durable

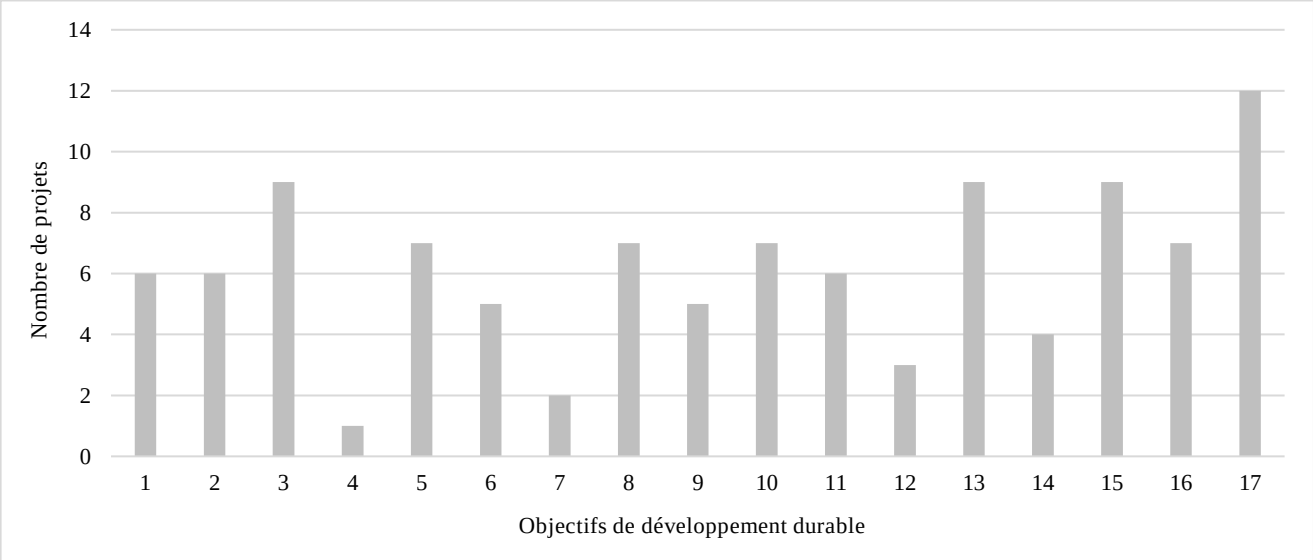

35.7 Les projets du Compte pour le développement prennent en compte les questions de genre pour aider les États Membres à atteindre l'objectif 5 (Égalité entre les sexes). La question du handicap est également prise en compte dans l'élaboration des projets, selon qu'il convient et s'il y a lieu. Selon les directives du Compte concernant l'élaboration des descriptifs de projet, il faut adopter une approche axée sur l'être humain qui tienne compte des questions de genre. Une telle approche consiste notamment à examiner comment les questions abordées par les projets affectent les femmes, les hommes, les filles et les garçons et à déterminer si certains groupes de personnes, notamment les jeunes, les personnes handicapées, les personnes âgées, les réfugiés et les migrants, sont susceptibles d'être plus vulnérables, d'être affectés de manière disproportionnée ou d'être considérés comme

laissés pour compte. Les entités d'exécution sont invitées à expliquer comment et pourquoi ces groupes sont affectés différemment et à faire figurer cette explication dans le cadre de résultats du projet, lorsque c'est possible. Par exemple, dans le projet proposé par la CEE sur l'accès équitable aux services d'eau et d'assainissement pour toutes et tous (projet O), il a été admis que la prise en compte des questions de genre était indispensable pour que les services d'eau et d'assainissement soient adéquats et acceptables pour tous les utilisateurs et qu'ils ne contribuent pas à des pratiques discriminatoires, notamment dans les établissements d'enseignement. De même, le projet proposé par la CEPALC sur les systèmes de santé résilients assortis d'une couverture sanitaire universelle (projet Q) souligne la synergie essentielle qui existe entre la lutte contre les inégalités et discriminations subies par des groupes de population spécifiques (personnes handicapées, femmes, enfants, personnes âgées, groupes autochtones et migrants) et l'accès de ces groupes aux soins de santé, en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

35.8 Les partenariats constituent une modalité essentielle d'exécution des projets du Compte pour le développement. Tous les projets proposés seront exécutés avec des partenaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et du système des Nations Unies au sens large, y compris les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, ainsi que les autorités nationales et locales et les organisations nationales, régionales et internationales, ce qui permet de garantir que les projets sont fondés sur les besoins et qu'ils fournissent aux pays des capacités et des ressources mondiales et régionales de manière coordonnée.

35.9 Le Compte pour le développement souscrit pleinement aux principes de coordination et de complémentarité avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, et les équipes chargées de tous les projets proposés travailleront en étroite collaboration avec eux. De nombreuses entités d'exécution ont également mis en place des mécanismes de coordination interne avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Présidé par la Vice-Secrétaire générale et dirigé conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Département des affaires économiques et sociales, le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui réunit tous les hauts fonctionnaires du Secrétariat, des bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et des fonds et programmes des Nations Unies, propose des orientations stratégiques à l'échelle du système, notamment des activités de renforcement des capacités couvrant les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le Secrétariat et d'autres entités des Nations Unies, afin d'assurer la cohérence. Par ailleurs, le Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités du Département des affaires économiques et sociales, dont dépend l'équipe de gestion du programme du Compte pour le développement, est régulièrement en contact avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour harmoniser les activités menées, notamment au moyen des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui intègrent les activités complémentaires de renforcement des capacités entreprises au titre du Compte pour le développement et du programme ordinaire de coopération technique dans les travaux des équipes de pays des Nations Unies au niveau national. Cette collaboration est importante pour coordonner et exécuter au niveau national les projets du Compte pour le développement, et permet également de s'assurer que ces projets répondent aux besoins locaux et qu'ils s'appuient sur les capacités du système des Nations Unies sur le terrain dans les pays bénéficiaires des projets. Elle favorise également la pérennité des résultats des interventions après la clôture des projets.

35.10 Comme l'illustre la figure 35.IV, tous les projets de la quinzième tranche seront exécutés en partenariat avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, et environ 90 % d'entre eux le seront en collaboration avec d'autres entités du système des Nations Unies. Le nombre de partenariats devrait continuer d'augmenter à mesure que les projets seront finalisés à la suite de l'examen et de l'approbation par l'Assemblée générale du présent fascicule et des projets qui y sont proposés.

Figure 35.IV
Projets exécutés en partenariat avec d'autres entités[a]
(Nombre de projets qui seront exécutés en partenariat avec ces catégories d'entités)

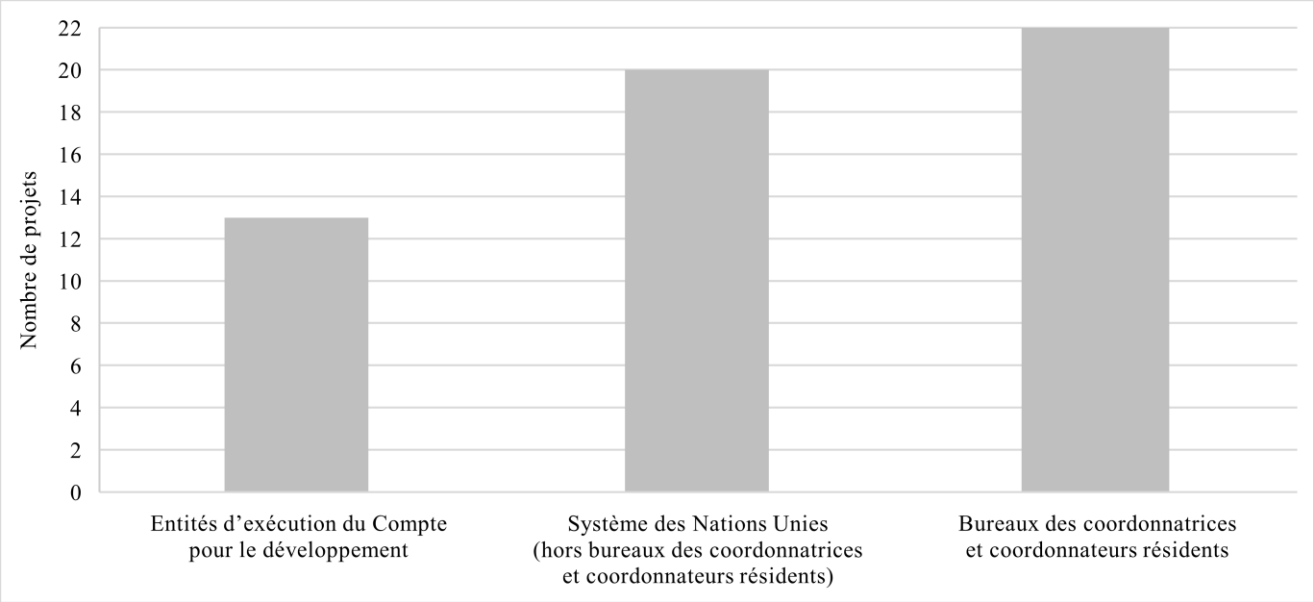

[a] Un projet peut associer plusieurs partenaires.

35.11 En plus des accords de partenariat décrits ci-dessus, cinq des projets de la quinzième tranche seront menés conjointement par plusieurs entités d'exécution du Compte pour le développement. Il s'agit des projets suivants : a) Croissance économique durable et profitant à toutes et à tous, dans une société où tous les âges ont leur place, au sortir de la pandémie de COVID-19 en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes (projet A), qui sera exécuté conjointement par le Département des affaires économiques et sociales, la CEPALC et la CESAP ; b) Aider les pays d'Afrique et d'Asie qui sont en voie de satisfaire aux critères de reclassement des pays les moins avancés à faire des progrès structurels sur le plan économique de sorte qu'ils puissent être reclassés et consolider leur situation après reclassement (projet E), qui sera exécuté conjointement par la CNUCED et la CEA ; c) Rebâtir des systèmes de transport et de mobilité urbaine sûrs, durables et résilients dans les régions en développement sans littoral des Balkans occidentaux et d'Asie centrale (projet J), qui sera exécuté conjointement par ONU-Habitat, le PNUE et la CEE ; d) Élargir la marge de manœuvre budgétaire dans les villes pour un relèvement résilient et qui profite à toutes et à tous après la COVID-19 en Afrique (projet L), qui sera exécuté conjointement par la CEA et ONU-Habitat ; e) Mesurer et endiguer les flux financiers illicites (projet M), qui sera exécuté conjointement par la CEA, la CEPALC, la CESAP et la CESAO.

Conséquences de la pandémie

35.12 La pandémie a entravé l'exécution des projets du Compte pour le développement prévus en 2021 en réduisant le nombre d'activités traditionnellement menées en présentiel (sessions de formation, ateliers physiques, séminaires, visites sur le terrain, missions de conseil, dialogues et consultations sur les politiques), et il a fallu adopter des modalités virtuelles ou hybrides pour que ces activités de développement des capacités puissent être menées à bien.

35.13 Dans la mesure du possible, les projets proposés pour 2023 continueront d'intégrer les nouvelles stratégies d'exécution qui ont été mises en place du fait de l'évolution des conditions opérationnelles pendant la pandémie, notamment en conservant les modalités d'apprentissage en ligne et en les combinant avec des ateliers en personne. Les enseignements tirés de l'utilisation des modalités virtuelles et hybrides pendant la pandémie sont pris en compte dans les nouveaux projets, et les gains

d'efficience sont optimisés grâce à la rationalisation des ressources consacrées aux voyages et à l'utilisation d'outils en ligne et de l'expertise locale lorsque c'est possible. Il est cependant supposé que les conditions opérationnelles se sont améliorées et que les projets proposés pour 2023 pourront également être exécutés selon les modalités en vigueur par le passé. Toute modification apportée aux produits prévus du fait des conditions sur le terrain sera néanmoins conforme aux objectifs et stratégies du projet et aux mandats des entités d'exécution et il en sera rendu compte dans le rapport sur l'état d'avancement des projets du Compte pour le développement.

Activités d'évaluation

35.14 Les évaluations font toujours partie intégrante du cycle de programmation du Compte pour le développement. L'emploi de temporaire de spécialiste de l'évaluation (P-4) financé au titre de ce chapitre a été essentiel ; en effet, le (la) titulaire a planifié l'évaluation, au niveau du programme, des mesures prises par le Compte pour faire face à la COVID-19, fourni des conseils et un appui aux fins des évaluations de projets et exploité les enseignements tirés de ces activités.

35.15 Depuis la onzième tranche, les projets sélectionnés pour être évalués le sont sur la base de plusieurs facteurs : importance stratégique et pertinence par rapport aux mandats des entités, lacunes urgentes en matière de connaissances et approches susceptibles d'être reproduites ou transposées à plus grande échelle. Au total, 32 des 56 projets de la onzième tranche ont été sélectionnés, dont au moins la moitié des projets de chaque entité d'exécution, conformément au cadre d'évaluation du Compte pour le développement. De plus, une note d'orientation supplémentaire a été diffusée aux entités d'exécution en septembre 2021 afin de promouvoir l'application des directives d'évaluation des projets, de même que la nouvelle instruction administrative sur l'évaluation au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (ST/AI/2021/3), publiée en août 2021.

35.16 Le réseau des responsables de l'évaluation du Compte pour le développement, composé des services d'évaluation des 10 entités d'exécution, a tenu quatre réunions virtuelles en 2021 pour échanger enseignements tirés et bonnes pratiques. Un modèle a été mis au point pour les rapports d'évaluation de projet, en consultation avec le réseau, afin d'améliorer la qualité de ces rapports conformément aux directives d'évaluation des projets et aux dispositions de l'instruction administrative. Le modèle est actuellement mis à l'essai à l'occasion des évaluations de projets de la onzième tranche, l'idée étant de l'améliorer en tirant des enseignements de son utilisation.

35.17 L'évaluation du Programme sur les statistiques et les données, projet de la dixième tranche exécuté conjointement par les 10 entités d'exécution du Compte pour le développement, est actuellement en cours, sur la base des termes de référence approuvés par le Comité directeur du Compte pour le développement en mai 2021. Les trois évaluations qui la composent sont presque terminées, et un rapport final synthétisant les conclusions et présentant des recommandations au niveau du programme devrait être achevé au milieu de l'année 2022. La planification des évaluations des cinq projets conjoints à court terme liés à la COVID-19 est également en cours. Ces évaluations de projets viendront alimenter l'évaluation, au niveau du programme, des mesures prises par le Compte pour faire face à la COVID-19, prévue pour 2023, et seront guidées par les critères et questions élaborés en consultation avec les entités d'exécution.

35.18 Pour 2022 et 2023, le Compte pour le développement mettra l'accent sur les évaluations des cinq projets conjoints liés à la COVID-19, qui seront achevés à la mi-2022. Environ 4 % des ressources sont consacrées aux évaluations au niveau des projets et du programme.

B. Ressources proposées pour 2023

35.19 Comme le montre le tableau 35.1, les ressources proposées pour 2023 s'élèvent globalement à 15 199 400 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 1 000 000 dollars (6,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2022. La variation découle d'ajustements techniques. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 35.1
Évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Budget ordinaire

			Changements					
Objet de dépense	*2021 (dépenses effectives)*	*2022 (crédits ouverts)*	*Ajustements techniques*	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Total*	*Pourcentage*	*2023 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Subventions et contributions	15 199,4	16 199,4	(1 000,0)	–	–	(1 000,0)	(6,2)	15 199,4

Explications concernant les variations, par facteur

Ajustements techniques

35.20 Comme le montre le tableau 35.1, les changements entraînent une diminution de 1 000 000 dollars en raison du non-renouvellement de l'augmentation de 1 000 000 dollars décidée pour 2022 par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/245.

Compte pluriannuel

35.21 Dans sa résolution 54/15, l'Assemblée générale a décidé de créer un compte pluriannuel au titre du Compte pour le développement. Les ressources proposées pour le Compte pour 2023 seront consacrées à l'exécution des projets sur une période de quatre ans (2023-2026). Dans le cadre du compte pluriannuel, le détail des ressources nécessaires, par objet de dépense, pour la quinzième tranche de projets est présenté dans le tableau 35.2.

Tableau 35.2
Récapitulatif des ressources nécessaires, par objet de dépense (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*Montant*
Autres dépenses de personnel	784,7
Consultants	6 911,0
Voyages du personnel	1 677,4
Services contractuels	1 846,5
Frais généraux de fonctionnement	866,1
Subventions et contributions	3 113,7
Total	**15 199,4**

35.22 Les projets du Compte pour le développement sont conçus de manière à garantir une utilisation efficace et rationnelle des ressources. Les besoins en ressources sont déterminés à partir de notes de cadrage qui contiennent une description du projet et des plans initiaux d'exécution. Une fois que l'Assemblée générale aura examiné le projet de budget, d'ici à la fin de 2022, les entités d'exécution lanceront les projets à partir de descriptifs contenant des analyses approfondies, les produits attendus, les calendriers et les budgets, et achèveront la sélection des pays bénéficiaires.

35.23 Les autres dépenses de personnel [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] représentent environ 5 % du budget total et correspondent aux contrats de courte durée nécessaires pour mener à bien les activités des projets, par exemple pour organiser des ateliers et collecter des données. Des crédits sont de nouveau demandés pour un emploi de temporaire de spécialiste de l'évaluation (P-4) au Département des affaires économiques et sociales, à l'appui des évaluations menées au niveau du programme.

35.24 Comme les entités d'exécution ne se trouvent généralement pas dans les pays bénéficiaires des projets et que tous les projets comportent des activités sur le terrain, des frais de voyage du personnel doivent être engagés dans la plupart des cas, et ils représentent en moyenne 11 % du budget total. Comme indiqué aux paragraphes 35.12 et 35.13, d'autres méthodes d'exécution des projets ont été mises au point, et des méthodes d'apprentissage virtuel et mixte ont été adoptées. Toutefois, bien que ces méthodes soient utiles pour gagner en efficience et pour élargir la portée des activités, elles ne peuvent remplacer toutes les modalités d'exécution en présentiel ni rivaliser avec leur efficacité. Les projets reposent généralement sur des consultants locaux chargés de l'exécution au niveau national, qui recensent et diffusent les meilleures pratiques nationales et régionales. Pour les projets qui portent sur de nouveaux domaines, il faut souvent faire appel à des consultants internationaux ; en effet, il n'est pas toujours possible de trouver des experts de ces domaines dans le pays concerné ou parmi le personnel de l'entité d'exécution. Comme le montre le tableau 35.3, les ressources proposées pour la quinzième tranche permettraient de financer les services de 111 consultants internationaux pour un total de 497 mois de travail, pour un coût estimé à 3,8 millions de dollars, et de 131 consultants nationaux pour un total de 678 mois de travail, pour un coût estimé à 3,1 millions de dollars.

Tableau 35.3
Récapitulatif des ressources nécessaires au titre des consultants

Type de consultant	*Nombre de consultants*	*Nombre de mois de travail*	*Coût (en milliers de dollars des États-Unis)*
Consultants internationaux	111	497	3 825,0
Consultants nationaux	131	678	3 086,0
Total	**242**	**1 175**	**6 911,0**

35.25 La catégorie « Services contractuels » recouvre les dépenses relatives aux institutions et organismes nationaux ou locaux auxquels il est fait appel pour contribuer à l'exécution des composantes nationales des projets, notamment les études, les projets pilotes locaux, les consultations et les ateliers. Dans le cadre de ces arrangements, ces institutions et organismes bénéficient souvent d'activités de développement des capacités. La location des lieux, les coûts des services de conférence et les coûts de communication associés aux ateliers, formations, séminaires et réunions de groupes d'experts relèvent généralement de la catégorie « Frais généraux de fonctionnement ».

35.26 Les coûts liés à la participation aux ateliers (frais de voyage et indemnités) représentent en moyenne 22 % du budget d'un projet. Les projets prévoient en général des ateliers nationaux de formation, de coordination et de recherche de consensus. La plupart prévoient également un petit nombre d'ateliers régionaux, qui permettent généralement de favoriser la coopération Sud-Sud et le partage de données d'expérience entre pays bénéficiaires. Les ateliers régionaux et interrégionaux sont souvent l'occasion de diffuser ces informations à un public plus large et sont souvent organisés en même

temps que d'autres réunions ou manifestations intergouvernementales, ce qui permet de réduire les coûts.

35.27 Les produits des projets se répartissent en quatre catégories générales, présentées dans le tableau 35.4. Ils devraient être essentiellement de portée nationale, pour que les pays s'approprient les projets et que la priorité soit accordée aux dispositifs et institutions nationaux. Ils devraient également être axés sur différents aspects du développement des capacités (par exemple les compétences, les institutions et un environnement favorable) pour que les projets aient des effets plus importants et durables.

Tableau 35.4
Récapitulatif des produits (plan 2023-2026)

Produits quantifiés : B. Création et transfert de connaissances		*Produits non quantifiés : C. Activités de fond*	
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours pour tous les projets)	*Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents pour tous les projets)*	*Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause (nombre de projets comportant des produits de ce type)*	*Bases de données et supports numériques (nombre de projets comportant des produits de ce type)*
718	221	21	17

Annexe I

Projets qu'il est proposé de financer au moyen du Compte pour le développement (pour la période 2023-2026)

A. Croissance économique durable et profitant à toutes et à tous, dans une société où tous les âges ont leur place, au sortir de la pandémie de COVID-19 en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes

Exécuté conjointement par le Département des affaires économiques et sociales, la CEPALC et la CESAP, en collaboration avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (880 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 1.3, 3.8, 4.1, 5.1, 10.1, 10.2, 17.18 et 17.19

Objectif

Renforcer la capacité des pays d'Asie et du Pacifique et d'Amérique latine et des Caraïbes d'élaborer des politiques intergénérationnelles fondées sur des données probantes de manière à favoriser une croissance économique durable et profitant à toutes et à tous dans le contexte du vieillissement de la population.

Plan du projet

Dans son rapport intitulé « Notre programme commun » (A/75/982), le Secrétaire général a souligné qu'il était important de renforcer nos capacités d'analyse et d'appréciation de l'avenir et d'intégrer une réflexion intergénérationnelle à long terme dans toutes les grandes politiques et prises de décision. L'un des traits déterminants des années à venir est le poids démographique croissant des personnes âgées. L'Assemblée générale et d'autres organes intergouvernementaux demandent depuis longtemps que la population soit prise en compte dans la planification du développement.

Ce projet répond directement à ces demandes en transformant la comptabilité nationale en un moyen d'action qui répond au double objectif d'inclusion et de durabilité dans le contexte du vieillissement de la population. Des comptes nationaux inclusifs ventilent les statistiques économiques nationales par âge et par statut socioéconomique et permettent d'observer comment les ressources économiques sont réparties entre groupes de population. Ce type de comptabilité est nécessaire pour établir des prévisions à long terme concernant le coût et les sources de financement des programmes de protection sociale, d'éducation et de soins de santé afin de garantir la viabilité budgétaire de ces programmes et d'évaluer leur capacité à faire advenir un développement durable inclusif.

Ce projet aidera huit pays en développement d'Amérique latine et des Caraïbes et d'Asie et du Pacifique à se donner les moyens de produire des comptes nationaux inclusifs, à analyser les conséquences du vieillissement de la population sur le développement inclusif et durable et à formuler des politiques et des plans publics pour tenir compte des changements démographiques futurs tout en promouvant une croissance économique inclusive et durable.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des pays bénéficiaires à élaborer et à adopter des politiques qui favorisent un développement durable et inclusif tout en s'adaptant à leurs nouvelles réalités démographiques, comme devraient le montrer l'établissement de comptes nationaux ventilés par âge et par statut socioéconomique et l'utilisation de ces données ventilées dans les évaluations à long terme des investissements dans la protection sociale, l'éducation et les soins de santé. Une fois le projet mené à bien, les pays cibles devraient être mieux préparés à s'adapter au vieillissement de la population grâce à des systèmes de protection sociale, d'éducation et de soins de santé qui seront inclusifs et durables sur le plan budgétaire.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	18,0
Consultants	433,0
Voyages du personnel	102,0
Services contractuels	132,0
Frais généraux de fonctionnement	35,5
Subventions et contributions	159,5
Total	**880,0**

B. Des stratégies nationales de relèvement intégrées et cohérentes qui favorisent l'inclusion sociale, la stabilité macroéconomique, une gouvernance efficace et la protection de l'environnement dans certains petits États insulaires en développement

Exécuté par le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec la CEA, le PNUD et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (700 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 2.4, 3.8, 6.4, 7.2, 8.2, 9.1, 13.1, 13.2, 14.2, 14.7, 15.2, 16.6 et 17.14

Objectif

Renforcer la capacité de certains petits États insulaires en développement d'élaborer des stratégies nationales intégrées et cohérentes pour se relever et reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19.

Plan du projet

Les perturbations de l'économie mondiale causées par la pandémie de COVID-19 ont particulièrement touché les petits États insulaires en développement du fait de leur petite taille, de leur éloignement, de leur forte dépendance à l'égard de leurs partenaires commerciaux et de leur dépendance à l'égard de quelques secteurs clés. Le produit intérieur brut a chuté de 9 % dans les petits États insulaires en développement en 2020, alors qu'il n'a baissé que de 3,3 % dans les autres pays en développement, selon les estimations du Fonds monétaire international. Les mesures budgétaires prises pour maintenir les économies à flot pendant la pandémie et pour atténuer les conséquences économiques de celle-ci ont entraîné un alourdissement du fardeau de la dette, ce qui ne rend que plus pressante la nécessité d'élaborer des stratégies de relèvement adaptées. Les problèmes de longue date sont également aggravés par les changements climatiques, qui ont entraîné une augmentation des coûts liés aux conséquences des catastrophes naturelles et un regain d'attention pour la gestion des risques de catastrophe.

Il est urgent d'aider ces pays, qui sont déjà vulnérables et risquent d'être touchés par des chocs économiques externes, des catastrophes naturelles et les changements climatiques, à se doter de stratégies de relèvement tout en faisant en sorte que la réponse immédiate apportée à la crise s'inscrive dans le cadre d'une planification à long terme sur la voie d'un développement résilient, inclusif et durable. Ce projet vise à donner à quatre petits États insulaires en développement d'Afrique et des Caraïbes les moyens de répondre à cette crise, de se relever et de reconstruire en mieux après la pandémie de COVID-19. Il portera sur la formulation et la mise en œuvre de stratégies nationales de relèvement intégrées et cohérentes qui favorisent l'inclusion sociale, la stabilité macroéconomique et la protection de l'environnement ainsi que l'implication des parties prenantes dans des processus de planification participative.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait aider les petits États insulaires en développement bénéficiaires du projet à se relever de la pandémie de COVID-19, comme devrait le montrer le fait que ces pays s'appuieront sur des outils, des méthodes et des approches favorisant la formulation de politiques intégrées et cohérentes lorsqu'ils élaboreront

des stratégies nationales de relèvement après la pandémie et des processus de planification du développement. Ils bénéficieront pour cela des supports de connaissance et des activités de développement des capacités proposés dans le cadre du projet.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Consultants	292,0
Voyages du personnel	168,0
Services contractuels	115,0
Frais généraux de fonctionnement	5,0
Subventions et contributions	120,0
Total	**700,0**

C. Inverser la tendance à la déforestation : bâtir des partenariats pour lutter contre l'intensification des effets des changements climatiques, des incendies de forêt et des zoonoses

Exécuté par le Département des affaires économiques et sociales, en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le PNUE, le PNUD, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (600 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 6.6, 13.2, 15.1, 15.2, 15.3 et 15.b

Objectif

Renforcer les capacités de certains pays en développement dans le domaine de la gestion durable des forêts pour qu'ils mettent un terme à la déforestation et s'attaquent à ses moteurs et à ses facteurs d'intensification de manière à progresser dans la réalisation des objectifs et cibles de développement durable relatifs aux forêts.

Plan du projet

Les forêts couvrent près d'un tiers de la surface terrestre et procurent de multiples avantages à l'humanité. Des millions de personnes vivant dans la pauvreté y trouvent de quoi se nourrir et utilisent les arbres comme combustible pour cuisiner et se chauffer. Les forêts contribuent sensiblement à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à leurs effets, ainsi qu'à la préservation de la diversité biologique. En mettant un terme à la déforestation tropicale et en inversant la tendance, on pourrait éviter jusqu'à 30 % du total brut des émissions de gaz à effet de serre.

Mettre fin à la déforestation est un levier essentiel pour atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs mondiaux relatifs aux forêts d'ici à 2030, et pour faire face aux crises planétaires que sont les changements climatiques, la perte de biodiversité et de services écosystémiques, les inégalités et les pandémies de zoonoses, ainsi que les nouveaux sujets de préoccupation tels que les incendies de forêt. Ce projet aidera donc six pays de trois régions à renforcer leurs capacités et à bâtir des partenariats pour lutter contre la déforestation et ses facteurs et pour augmenter la couverture forestière.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des experts nationaux et des pays participants à élaborer et à mettre en œuvre des plans intégrés de gestion et de restauration des paysages forestiers axés sur la lutte contre la déforestation, ses moteurs et ses facteurs d'intensification et à améliorer les moyens de subsistance

des populations, en particulier des femmes, des filles et des jeunes, en favorisant l'apprentissage collaboratif, l'apprentissage entre pairs et l'échange d'expériences et de pratiques optimales entre les pays, comme devrait le montrer l'élaboration de plans d'action nationaux de lutte contre la déforestation.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Consultants	150,0
Voyages du personnel	50,0
Services contractuels	171,0
Frais généraux de fonctionnement	18,0
Subventions et contributions	211,0
Total	**600,0**

D. Quantifier la coopération Sud-Sud pour mobiliser des fonds au service de la réalisation des objectifs de développement durable

Exécuté par la CNUCED, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, la CEA, la CEPALC, la CESAP, la CESAO et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (800 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 9.1, 17.3, 17.4, 17.6, 17.9, 17.16 et 17.19

Objectif

Renforcer la capacité des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine à mesurer la coopération Sud-Sud et à communiquer des informations à ce sujet pour qu'ils puissent mieux gérer les ressources au service du Programme 2030, mobiliser des ressources supplémentaires à cette fin et assurer un relèvement plus inclusif, résilient et écologique après la pandémie.

Plan du projet

Au paragraphe 25 du Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, que l'Assemblée générale a fait sien dans sa résolution 73/291, toutes les parties concernées ont été encouragées à appuyer, à la demande des pays en développement, les projets de collecte d'informations et de données ainsi que de coordination, de diffusion et d'évaluation de la coopération Sud-Sud. En avril 2020, le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a créé le Groupe de travail sur la méthode de mesure de l'appui au développement, qui a élaboré un dispositif volontaire concerté permettant de mesurer la coopération Sud-Sud et une proposition d'indicateur 17.3.1 relatif aux objectifs de développement durable qui reflète des éléments de la coopération Sud-Sud, ce qui a suscité une forte demande d'assistance des pays en matière de renforcement des capacités.

Le manque d'informations concernant la cible 17.3, qui consiste à mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement, nuit aux efforts de mobilisation de ressources au service de la réalisation du Programme 2030. Cette situation a été amplifiée par la pandémie de COVID-19 et par le fait qu'il a fallu mobiliser des ressources aux fins d'un relèvement inclusif. Ce projet aidera huit pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine à mesurer les modalités financières et non financières de la coopération Sud-Sud et à communiquer des informations à ce sujet afin d'éclairer et de cibler l'action politique.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des pays en développement de mesurer la coopération Sud-Sud et de communiquer des informations à ce sujet pour qu'ils puissent mieux gérer les ressources au service du Programme 2030, mobiliser des ressources supplémentaires à cette fin et assurer un relèvement plus inclusif, résilient et écologique après la pandémie, comme devrait le montrer le fait qu'au moins quatre pays bénéficiaires réaliseront des mesures préliminaires de la coopération Sud-Sud à l'usage des experts du développement et des responsables de l'élaboration des politiques. À plus long terme, les échanges de ressources et d'outils mis au point dans le cadre du projet permettront d'obtenir davantage d'informations concernant l'indicateur 17.3.1 relatif aux objectifs de développement durable.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	40,0
Consultants	392,3
Voyages du personnel	111,5
Services contractuels	24,0
Frais généraux de fonctionnement	46,0
Subventions et contributions	186,2
Total	**800,0**

E. Aider les pays d'Afrique et d'Asie qui sont en voie de satisfaire aux critères de reclassement des pays les moins avancés à faire des progrès structurels sur le plan économique de sorte qu'ils puissent être reclassés et consolider leur situation après reclassement

Exécuté conjointement par la CNUCED et la CEA, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, la CESAP, l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (900 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 8.1, 8.2, 8.3, 10.2, 10.a, 10.b, 17.2, 17.9, 17.11 et 17.12

Objectif

Renforcer la capacité de cinq pays parmi les pays les moins avancés (quatre pays d'Afrique et un pays d'Asie) qui sont en voie de satisfaire aux critères de reclassement des pays les moins avancés de faire des progrès structurels sur le plan économique et social, et utiliser ce reclassement comme un tremplin pour trouver de nouvelles façons de mobiliser un appui international en faveur de leurs efforts de développement futurs.

Plan du projet

Les économies des pays les moins avancés qui répondent aux critères de reclassement sont souvent dépendantes d'un petit nombre de produits ou de matières premières qui sous-tendent les exportations et l'emploi, même s'ils font des progrès structurels sur le plan économique. Le programme général de ces États consiste à tirer le meilleur parti des avantages accordés aux pays les moins avancés tant qu'ils sont encore disponibles, puis à assurer une transition en douceur grâce à des mesures d'appui et aux efforts de transformation structurelle réalisés au niveau national. Ce projet contribuera à la réalisation de ce programme au moyen d'un dispositif pratique.

Le projet vise à aider cinq pays parmi les pays les moins avancés (quatre pays d'Afrique et un pays d'Asie) qui ont été jugés en voie de satisfaire aux critères de reclassement lors du dernier examen triennal de la liste des pays les moins avancés, réalisé par le Comité des politiques de développement en 2021, à augmenter leurs chances de faire

des progrès structurels sur le plan économique et social de sorte qu'ils puissent être reclassés et consolider leur situation après reclassement. Il consistera à : a) fournir des documents analytiques adaptés à chaque pays qui présentent les conséquences d'une sortie de la catégorie des pays les moins avancés et comportent des informations sur la vulnérabilité, le renforcement de la résilience et les stratégies de transition sans heurt ; b) offrir des services consultatifs aux responsables de l'élaboration des politiques ; c) aider les bénéficiaires des projets à utiliser plus efficacement les politiques industrielles pour accélérer la transformation structurelle et ainsi conserver un élan après le reclassement.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait aider les responsables de l'élaboration des politiques et les acteurs du secteur privé des pays bénéficiaires à mieux comprendre les conséquences d'une sortie de la catégorie des pays les moins avancés et à mieux s'y préparer en élaborant des stratégies économiquement viables, comme devrait le montrer le fait que, dans quatre des cinq pays bénéficiaires, des responsables de haut niveau approuveront différentes options de renforcement des capacités productives et que, dans au moins deux des cinq pays bénéficiaires, des mesures prioritaires tirées du plan d'action national visant à conserver un élan après le reclassement seront appliquées.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	10,0
Consultants	398,0
Voyages du personnel	190,0
Services contractuels	172,0
Frais généraux de fonctionnement	70,0
Subventions et contributions	60,0
Total	**900,0**

F. Système automatisé de traitement des envois de secours d'urgence permettant de coordonner et de faciliter de manière innovante les envois de secours en cas de catastrophe dans la région du Pacifique

Exécuté par la CNUCED, en collaboration avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (650 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 3.d, 9.a, 11.5, 13.1, 16.7 et 17.7

Objectif

Renforcer la capacité des pays de la région du Pacifique à faciliter et à accélérer le traitement des envois de secours internationaux pour faire face aux crises humanitaires, aux catastrophes naturelles ou aux urgences complexes telles que la pandémie de COVID-19.

Plan du projet

La CNUCED s'est associée au Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour mettre en place le Système automatisé de traitement des envois de secours d'urgence (ASYREC), un outil conforme aux normes internationales et compatible avec les systèmes douaniers automatisés qui sert au traitement des envois de secours internationaux en cas de crise humanitaire, de catastrophe naturelle ou de situation d'urgence complexe telle que la pandémie de COVID-19. Cet outil est de la plus haute importance pour la coordination de l'aide humanitaire et le module mondial de la logistique en ce qu'il garantit le traitement rapide de l'aide humanitaire dans les situations de crise.

Treize pays du Pacifique utilisent déjà le Système douanier automatisé pour la saisie, le contrôle et la gestion (SYDONIA) mis en place par la CNUCED. Ce système donne la possibilité de recevoir une aide humanitaire par

le biais d'ASYREC et donc de créer un modèle que d'autres régions pourront suivre à l'avenir. À terme, le projet contribuera à contenir et à atténuer les effets économiques négatifs des catastrophes sur la logistique des échanges internationaux. Il aidera 12 pays en développement du Pacifique à utiliser ASYREC pour faciliter et accélérer le traitement des envois de secours internationaux et pour mieux coordonner les interventions en cas de catastrophe.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des pays de la région du Pacifique de faciliter et d'accélérer le traitement des envois de secours internationaux pour faire face rapidement aux crises humanitaires, aux catastrophes naturelles et aux urgences complexes telles que la pandémie de COVID-19, comme devraient le montrer la mise en place d'une plateforme d'apprentissage en ligne SYDONIA-ASYREC dans les pays bénéficiaires et la formulation d'un cadre national portant sur la fourniture de biens humanitaires en temps de crise qui soit fondé sur les réglementations nationales, régionales et internationales.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	32,0
Consultants	245,0
Voyages du personnel	102,0
Frais généraux de fonctionnement	37,0
Subventions et contributions	234,0
Total	**650,0**

G. Financer des solutions fondées sur la nature en vue d'une relance verte et inclusive en Amérique latine

Exécuté par le PNUE, en collaboration avec la FAO, le PNUD et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (500 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 2.3, 2.4, 2.b, 13.2, 14.6, 15.2, 15.3, 15.5, 15.9 et 15.b

Objectif

Renforcer la capacité de certains pays d'élaborer et d'appliquer des politiques et des stratégies propres à accroître les investissements et financements publics et privés au profit de la nature afin de favoriser des systèmes alimentaires durables, inclusifs et résilients et une relance verte après la COVID-19 en Amérique latine.

Plan du projet

La reconstruction des économies après la COVID-19 offre aux pays une occasion unique d'augmenter les financements publics et privés et de les orienter vers la protection et la restauration de la nature. Investir dans des solutions fondées sur la nature – solutions qui ont fait l'objet d'une résolution adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à la reprise de sa cinquième session, en mars 2022 – peut contribuer à réduire la probabilité de futures pandémies et à renforcer la résilience de la société face à des risques climatiques et environnementaux de plus grande ampleur, tout en offrant d'importants avantages économiques et de nombreuses possibilités d'emploi.

À cette fin, le projet fournira une assistance technique et des conseils analytiques à trois pays bénéficiaires d'Amérique latine et les aidera à créer un environnement politique favorable à l'augmentation des financements et des investissements publics et privés au profit de solutions fondées sur la nature afin de favoriser des systèmes alimentaires, forestiers et fonciers qui soient plus durables, inclusifs et résilients, notamment dans les domaines de la conservation, de la restauration et de la production, et de contribuer ainsi à l'application de l'Accord de Paris et à la réalisation des objectifs de développement durable.

L'appui fourni portera sur les investissements et financements publics et privés au profit de la nature, et l'accent sera mis sur l'équité sociale et l'intégrité environnementale. En ce qui concerne les investissements publics, il s'agit de réaligner et d'orienter les finances publiques en supprimant les incitations perverses, en ménageant une certaine marge de manœuvre budgétaire pour gérer la dette et financer des plans de relance et en mettant en place des mesures incitatives, par exemple des mécanismes qui récompensent les bonnes pratiques d'aménagement des terres et d'autres mécanismes tels que les transferts fiscaux écologiques. En ce qui concerne les investissements privés, il s'agit de débloquer ou de mobiliser des financements privés, notamment en créant un environnement fiscal favorable et en prenant des mesures incitatives qui contribueront à augmenter, à mobiliser et à réorienter les prêts du secteur privé, le financement de projets et les investissements sous forme de participation des banques commerciales, et d'orienter les investisseurs vers des activités bénéfiques pour la nature et le climat dans le système alimentaire.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer la capacité des responsables de l'action gouvernementale, des banques et des investisseurs privés de trois pays bénéficiaires d'Amérique latine d'élaborer et d'appliquer des politiques et des stratégies propres à réorienter les investissements et les financements vers des stratégies fondées sur la nature et climatiquement neutres afin de favoriser des systèmes alimentaires durables, comme devrait le montrer le fait que les pays bénéficiaires prendront au moins une des deux mesures suivantes : a) réduction des éléments potentiellement nuisibles pour l'environnement de l'aide publique à l'agriculture ; b) augmentation des fonds provenant de sources publiques et privées investis dans la protection et la restauration de la nature.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Consultants	321,0
Voyages du personnel	6,0
Services contractuels	136,5
Frais généraux de fonctionnement	21,5
Subventions et contributions	15,0
Total	**500,0**

H. Des cadres de gestion des déchets plus respectueux de l'environnement et plus sûrs en Afrique

Exécuté par le PNUE, en collaboration avec ONU-Habitat, le Département des affaires économiques et sociales et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (500 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 3.9, 5.1, 6.3, 6.a, 8.8, 11.6, 12.4, 12.5, 14.1 et 16.b

Objectif

Renforcer les cadres de gestion des déchets de certains pays d'Afrique, dans le but de promouvoir une gestion des déchets sûre et respectueuse de l'environnement et une meilleure intégration des structures et de la main d'œuvre du secteur informel et de garantir ainsi la protection de la santé et des droits des ramasseurs et ramasseuses de déchets du secteur informel.

Plan du projet

Au lendemain de la pandémie de COVID-19, les pays d'Afrique ont l'occasion de commencer à planifier à plus long terme la gestion des déchets en cas de pandémie en renforçant leurs capacités de gestion des déchets en général, en appliquant les pratiques optimales et en tenant compte des mesures législatives dans leurs cadres de gestion des déchets. En 2021, le PNUE a élaboré des lignes directrices sur les politiques et la législation à adopter en vue d'une

gestion intégrée des déchets pendant une pandémie, qui ont mis en relief les difficultés associées à une élimination sûre, inclusive et écologique des déchets pendant et après la pandémie de COVID-19. L'une des principales difficultés était l'absence d'installations modernes d'élimination des déchets telles que des décharges sanitaires.

Des lacunes apparaissent lorsque la qualification de « services essentiels » ne couvre pas tous les travailleurs et travailleuses du secteur des déchets, notamment dans les pays où le secteur informel est important, et lorsque l'accès aux équipements de protection individuelle est limité ou que les ressources sont insuffisantes pour former tous les travailleurs concernés. En raison de la nature non officielle de leur travail, les ramasseurs et ramasseuses de déchets du secteur informel sont souvent plus exposés aux risques professionnels que leurs homologues du secteur formel. Le stockage ou le déversement de déchets d'activités de soins dans des décharges publiques peut entraîner l'exposition des travailleurs et des ramasseurs de déchets du secteur informel, parmi lesquels les femmes et les enfants sont surreprésentés dans certains pays. La plupart des pays manquent de cadres et d'orientations nationaux en matière de gestion des déchets, auquel cas la gestion des déchets peut relever entièrement de la compétence des autorités locales (municipalités).

Le projet aidera quatre pays bénéficiaires d'Afrique à mieux faire correspondre leurs cadres réglementaires de gestion des déchets avec les méthodes de gestion intégrée des déchets de manière à se préparer aux futures pandémies et à faire figurer dans ces cadres un devoir de protection vis-à-vis du personnel chargé de la gestion des déchets, tant dans le secteur formel que dans le secteur informel, notamment des procédures de sécurité applicables à la collecte, au stockage, à la manipulation, au traitement et à l'élimination sûre des déchets. Les quatre pays bénéficiaires ont indiqué que la réforme de leurs cadres juridiques était une priorité indispensable, notamment en vue de créer des emplois et d'améliorer la situation dans le secteur informel.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer les cadres de gestion des déchets et à faire en sorte qu'ils tiennent compte des structures de travail informelles et qu'ils protègent la santé et les droits des ramasseurs et ramasseuses de déchets du secteur informel, comme devrait le montrer le fait que les pays bénéficiaires adopteront des cadres de gestion des déchets fondés sur des données probantes qui favorisent une gestion écologique et sûre des déchets.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	25,0
Consultants	150,0
Voyages du personnel	18,0
Services contractuels	50,0
Frais généraux de fonctionnement	10,0
Subventions et contributions	247,0
Total	**500,0**

I. Mettre l'urbanisation au service d'un relèvement plus résilient, inclusif et vert dans les pays les moins avancés francophones

Exécuté par ONU-Habitat, en collaboration avec la CEA, la CEPALC et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (500 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 10.3, 11.1, 11.3, 11.7, 11.a, 11.b, 11.c, 12.8, 17.6 et 17.9

Objectif

Renforcer la capacité des pays les moins avancés francophones à appliquer le Nouveau Programme pour les villes pour favoriser des zones urbaines vertes, résilientes et inclusives après la crise de la COVID-19.

Plan du projet

Les pays les moins avancés francophones, dont tous sauf un se trouvent en Afrique, connaissent des taux d'urbanisation sans précédent. Or, la plupart des connaissances pratiques, des outils et des plateformes d'information en ligne qui sont produits par les organisations internationales, y compris les entités des Nations Unies, et qui permettent l'échange de connaissances et le renforcement des capacités aux fins de la durabilité urbaine ne sont pas disponibles en français. Il existe donc un fossé entre les pays francophones et les autres pour ce qui est de l'accès aux méthodes pratiques et aux outils d'apprentissage mis au point par les partenaires internationaux. De plus, la pandémie de COVID-19 a eu des coûts économiques et sociaux dévastateurs pour la plupart des pays les moins avancés.

Ce projet répondra au besoin des professionnels de l'urbanisme des pays les moins avancés francophones, qui doivent pouvoir accéder à des services et outils de renforcement des capacités qui soient efficaces, innovants et accessibles en version numérique. Il contribuera à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres de coopération à trois niveaux : a) l'utilisation des innovations numériques et des plateformes existantes pour mettre connaissances et outils à la disposition des pays les moins avancés francophones ; b) l'appui au renforcement des capacités au moyen de l'éducation numérique et de l'apprentissage mixte ; c) la fourniture d'une assistance technique visant à renforcer la dimension urbaine des cadres de coopération, en particulier les stratégies favorisant le relèvement et la résilience urbains, la coopération Sud-Sud et l'apprentissage entre pairs entre les pays.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité de trois pays francophones parmi les pays les moins avancés à appliquer le Nouveau Programme pour les villes et à favoriser des zones urbaines plus vertes, résilientes et inclusives, comme devrait le montrer la prise en compte, dans les politiques, stratégies et plans d'urbanisation, de principes inclusifs, résilients et verts à l'appui d'une relance verte et inclusive après la COVID-19.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	24,0
Consultants	245,0
Voyages du personnel	84,0
Services contractuels	40,0
Frais généraux de fonctionnement	23,0
Subventions et contributions	84,0
Total	**500,0**

J. Rebâtir des systèmes de transport et de mobilité urbaine sûrs, durables et résilients dans les régions en développement sans littoral des Balkans occidentaux et d'Asie centrale

Exécuté conjointement par ONU-Habitat, le PNUE et la CEE, en collaboration avec le PNUD et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (940 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 3.6, 3.9, 11.2, 11.7 et 13.1

Objectif

Renforcer les capacités locales et nationales dans les régions des Balkans et de l'Asie centrale pour favoriser la planification de la mobilité urbaine durable à long terme et la prise de décisions d'investissement solides en faveur du recours aux transports en commun, de la marche et des déplacements à vélo.

Plan du projet

Dans les régions des Balkans occidentaux et de l'Asie centrale, la croissance rapide et souvent non coordonnée des villes a affecté les réseaux de transport existants et créé de gros problèmes de congestion, de pollution de l'air, d'émissions de gaz à effet de serre et de sécurité routière. Les infrastructures routières ont fait l'objet de nombreux investissements ces dernières années, mais l'objectif consistant à relier les zones urbaines dans une même région et d'une région à l'autre a été éclipsé par la priorité donnée à la voiture, ce qui a entraîné un étalement urbain et des conséquences environnementales et sociales néfastes qui influent directement sur la qualité de vie. Ce n'est qu'en associant des politiques d'aménagement du territoire, de renforcement des transports en commun et de promotion de la marche et des déplacements à vélo que l'on pourra limiter la dispersion urbaine et libérer les régions métropolitaines de leur dépendance croissante à l'égard des véhicules privés.

Ce projet renforcera les capacités locales dans les régions des Balkans et de l'Asie centrale pour favoriser la planification de la mobilité urbaine durable à long terme et la prise de décisions d'investissement solides en faveur du recours aux transports en commun, de la marche et des déplacements à vélo. Pour y parvenir, il faudra mener des activités de renforcement des capacités et de formation sur la transition vers une mobilité urbaine durable et créer des plans de mobilité urbaine durable dans chacune des six villes cibles situées dans cinq pays bénéficiaires du projet, ce qui permettra à ces villes de disposer d'une stratégie à long terme, assortie d'objectifs clairs, pour contribuer efficacement à la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable qui portent sur la réduction des émissions, la décarbonisation et l'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité routière dans le contexte du relèvement après la COVID-19, ainsi que de politiques et législations nationales adaptées. Les villes cibles seront en mesure d'améliorer l'accessibilité et la proximité tout en réduisant le nombre de décès liés aux accidents de la route, les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air et ainsi de contribuer à la réalisation de multiples objectifs de développement durable et à un relèvement inclusif et participatif après la COVID-19. Les villes qui auront approuvé des plans de mobilité urbaine durable pourront accéder à certains fonds de l'Union européenne et d'autres donateurs qui portent sur la transition verte, la décarbonisation, les transports durables et la mobilité urbaine.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer les capacités des autorités locales dans les pays bénéficiaires du projet en leur proposant une assistance technique à l'appui de l'élaboration de plans de mobilité urbaine durable, comme devraient le montrer l'approbation de tels plans dans six villes et l'allocation d'investissements à la mobilité durable, notamment aux transports en commun verts et au transport non motorisé.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	47,0
Consultants	449,0
Voyages du personnel	114,0
Services contractuels	87,0
Frais généraux de fonctionnement	171,0
Subventions et contributions	72,0
Total	**940,0**

K. Méthodes innovantes de surveillance de la biodiversité et étude de l'impact des paiements pour services liés aux écosystèmes en vue de meilleurs accords économiques pour les communautés autochtones de la forêt amazonienne

Exécuté par l'ONUDC, en collaboration avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (300 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 1.4, 5.5, 10.3, 13.3, 15.5, 15.a, 16.a, 17.6, 17.7 et 17.18

Objectif

Améliorer la capacité de certains pays de la Communauté andine à utiliser efficacement les paiements pour services liés aux écosystèmes au profit des communautés autochtones, en particulier celles qui sont touchées par les activités forestières illégales et la culture et le trafic illicites de drogues.

Plan du projet

En Amérique latine, comme dans d'autres régions du monde, la pandémie de COVID-19 a touché de manière disproportionnée les personnes les plus pauvres et les plus vulnérables, notamment les communautés autochtones. À l'heure où les pays délaissent les mesures à court terme au profit d'une planification à plus long terme du relèvement post-pandémique, il est crucial de mettre la biodiversité au cœur des efforts déployés pour bâtir des sociétés résilientes. Une « relance verte » est d'autant plus urgente qu'il ne reste que peu de temps, selon les prévisions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, pour éviter des changements climatiques catastrophiques. La préservation de la biodiversité est particulièrement importante. Dans le Global Risks Report (rapport sur les risques mondiaux) 2020, publié par le Forum économique mondial, la perte de biodiversité est classée au troisième rang des risques mondiaux les plus importants en termes d'impact et au quatrième rang en termes de probabilité. Dans le rapport Planète vivante 2018 : Soyons ambitieux, il était souligné que l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale avaient connu un déclin de 89 % des populations d'espèces par rapport à 1970.

Ce projet aidera les communautés autochtones de la forêt amazonienne dans trois pays touchés par la culture illicite de drogues à surveiller la biodiversité pour détecter rapidement les activités forestières illégales et à obtenir de meilleurs accords économiques grâce aux paiements pour services liés aux écosystèmes.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait permettre de lutter contre la perte de biodiversité et de renforcer la capacité des pays en développement à combattre la criminalité dans le cadre d'une « relance verte » après la pandémie de COVID-19, comme devraient le montrer l'utilisation de dispositifs acoustiques aux fins de la surveillance de la biodiversité dans trois pays, la réalisation de solides études d'impact et la détection en temps réel des activités illégales, qui permettront d'aider les communautés autochtones, notamment celles qui sont touchées par les activités forestières illégales et la culture et le trafic illicites de drogues, à obtenir de meilleurs accords économiques grâce aux paiements pour services liés aux écosystèmes.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	15,0
Consultants	60,0
Voyages du personnel	18,0
Services contractuels	135,0
Frais généraux de fonctionnement	6,0
Subventions et contributions	66,0
Total	**300,0**

L. Élargir la marge de manœuvre budgétaire dans les villes pour un relèvement résilient et qui profite à toutes et à tous après la COVID-19 en Afrique

Exécuté conjointement par la CEA et ONU-Habitat, en collaboration avec le Fonds d'équipement des Nations Unies et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (940 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 1.1, 1.a, 8.1, 8.2, 8.10, 10.4, 11.1, 11.a, 11.b et 17.1

Objectif

Renforcer la capacité des autorités municipales de certaines villes d'Afrique d'élaborer et de mettre en œuvre des réformes d'orientation et des stratégies propres à élargir leur marge de manœuvre budgétaire pour gagner en résilience dans le cadre des priorités nationales de relèvement.

Plan du projet

La pandémie de COVID-19 a durement touché les finances publiques en Afrique. Les déficits et la dette ont augmenté en raison de la baisse des recettes et de l'augmentation des dépenses publiques pendant les périodes de confinement, un problème épineux pour certains pays et certaines villes d'Afrique.

Ce projet créera les conditions nécessaires pour que les autorités municipales puissent améliorer leur marge de manœuvre budgétaire et ainsi gagner en résilience dans six villes d'Afrique : il analysera la situation du point de vue de la capacité des municipalités à disposer de suffisamment de latitude pour pouvoir consacrer des ressources à des fins souhaitables sans pour autant compromettre leur situation financière. Il permettra également d'affiner les cadres de décentralisation budgétaire au niveau national de manière à inciter les autorités locales à générer des recettes et à les dépenser efficacement. Un tel système d'incitation est impératif pour faciliter la relation entre les autorités locales et l'administration centrale. Il est nécessaire d'harmoniser davantage les incidences de la décentralisation budgétaire sur la redistribution des recettes et la prestation de services en termes de quantité, d'ampleur et de complexité. Le projet mettra l'accent sur la capacité des municipalités à générer des recettes au niveau local et à les dépenser efficacement et aura notamment pour objectif de fournir à ces municipalités les capacités supplémentaires dont elles ont besoin pour ce faire, dans le respect du principe de responsabilité.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer la capacité de six villes cibles d'Afrique d'élaborer et d'appliquer des stratégies propres à créer une marge de manœuvre budgétaire suffisante aux fins du relèvement et de la reconstruction et à permettre aux villes cibles de faire progresser le financement des objectifs de développement durable, comme devraient le montrer les deux résultats suivants : a) des stratégies municipales propres à élargir la marge de manœuvre budgétaire ; b) des partenariats régionaux au sujet de recettes fiscales innovantes dans les villes.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	45,0
Consultants	464,0
Voyages du personnel	189,2
Services contractuels	147,4
Frais généraux de fonctionnement	80,0
Subventions et contributions	14,4
Total	**940,0**

M. Mesurer et endiguer les flux financiers illicites

Exécuté conjointement par la CEA, la CEPALC, la CESAP et la CESAO, en collaboration avec la CEE, la CNUCED, l'ONUDC et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (1 500 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 15.7, 15.c, 16.4, 16.5 et 16.6

Objectif

Renforcer la capacité des pays en développement de toutes les régions de produire des estimations normalisées des flux financiers illicites et améliorer leurs capacités d'enquête et d'analyse afin qu'ils puissent adopter des mesures fondées sur des données probantes pour surveiller et endiguer les flux financiers illicites.

Plan du projet

En juillet 2017, dans sa résolution 71/313, l'Assemblée générale a adopté le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, confié à la CNUCED et à l'ONUDC la responsabilité de l'indicateur 16.4.1 (Valeur totale des flux financiers illicites entrants et sortants) et créé un groupe de travail statistique chargé de contribuer à l'élaboration de concepts et de méthodes permettant de mesurer ces flux, avec la participation des commissions régionales. Des méthodes permettant de mesurer certains types de flux financiers illicites ont été mises à l'essai dans le cadre de projets pilotes en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine mais, bien qu'il existe des concepts et méthodes reconnus, les pays ne communiquent pas encore de données concernant cet indicateur.

Ce projet vise à renforcer la capacité de certains pays, toutes régions confondues, à mesurer les flux financiers illicites, à communiquer des informations à ce sujet et à lutter contre ces flux, tout en faisant mieux connaître et comprendre les concepts, méthodes et outils reconnus au niveau mondial dans toutes les régions. Il compilera les directives méthodologiques relatives à la production d'estimations sur les flux financiers illicites, estimations qui peuvent également être obtenues en rassemblant et en agrégeant, lorsque c'est possible, des estimations préliminaires portant sur différents types de flux (flux fiscaux, commerciaux et liés à la criminalité) afin de permettre la communication de données concernant l'indicateur 16.4.1 relatif aux objectifs de développement durable. Enfin, il renforcera la capacité des pays bénéficiaires à adopter des mesures fondées sur des données probantes pour endiguer les flux financiers illicites et mieux mobiliser les ressources nationales.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait aider les pays bénéficiaires à endiguer les flux financiers illicites et à mobiliser des ressources au service d'un relèvement plus inclusif et résilient après la pandémie et de la réalisation du Programme 2030, comme devrait le montrer le fait que les pays bénéficiaires seront en mesure de produire des estimations des flux financiers illicites et d'adopter des mesures fondées sur des données probantes (en s'appuyant sur les estimations préliminaires, les données tirées des méthodes, outils et boîtes à outils, les capacités locales et le dialogue social) afin d'œuvrer à l'élaboration de mesures globales reconnues de lutte contre les flux financiers illicites qui les aideront à endiguer ces flux. À long terme, les ressources et outils échangés et mis au point dans le cadre du projet permettront d'obtenir davantage d'informations concernant l'indicateur 16.4.1 relatif aux objectifs de développement durable.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	97,5
Consultants	645,0
Voyages du personnel	180,9
Services contractuels	36,8
Frais généraux de fonctionnement	94,8
Subventions et contributions	445,0
Total	**1 500,0**

N. Chaînes de valeur circulaires pour les produits forestiers et solutions fondées sur la nature en Asie centrale et dans le Caucase

Exécuté par la CEE, en collaboration avec la FAO, le PNUD, le Centre du commerce international, la CESAP et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (500 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 2.3, 2.4, 12.2, 13.2, 15.1, 15.2, 15.9 et 15.b

Objectif

Améliorer les connaissances et les capacités pour favoriser un développement rural inclusif et résilient après la pandémie et la restauration des paysages forestiers par l'intermédiaire de chaînes de valeur circulaires pour les produits forestiers et de solutions fondées sur la nature dans certains pays d'Asie centrale et du Caucase.

Plan du projet

Les communautés rurales du Caucase et d'Asie centrale connaissent des niveaux élevés de pauvreté et ont des perspectives de subsistance limitées, ce qui entraîne des migrations en grand nombre et pousse des familles, des communautés entières et des générations de jeunes à quitter leur foyer. En outre, les paysages forestiers de la région sont dégradés, appauvris et sous la menace constante d'une utilisation non viable des ressources et de catastrophes naturelles incontrôlables, malgré le rôle vital qu'ils peuvent jouer en tant que source de moyens de subsistance, d'abri, d'eau, de nourriture, de médicaments et de combustible.

Ce projet aidera quatre pays d'Asie centrale et du Caucase à favoriser un développement rural inclusif et résilient après la pandémie et la restauration des paysages forestiers. Il se fera en deux temps : il s'agira d'abord d'élaborer des supports de connaissances basés sur des évaluations approfondies pour étudier et démontrer les avantages des chaînes de valeur circulaires pour les produits forestiers au service d'un développement rural inclusif et de la restauration des paysages forestiers, puis de renforcer la capacité des parties prenantes, à savoir les responsables de l'élaboration des politiques, le secteur privé et la société civile, à mettre en place des chaînes de valeur circulaires pour les produits forestiers.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité de mettre en place des chaînes de valeur circulaires pour les produits forestiers et de faire figurer la restauration des paysages forestiers dans les politiques et plans de développement nationaux et sectoriels, comme devrait le montrer l'adoption de stratégies à cet effet.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	25,5
Consultants	194,5
Voyages du personnel	24,0
Services contractuels	36,0
Frais généraux de fonctionnement	38,0
Subventions et contributions	182,0
Total	**500,0**

O. Accès équitable aux services d'alimentation en eau et d'assainissement pour tous et toutes et dans tous les contextes et renforcement de la résilience climatique dans le secteur de l'eau et de l'assainissement

Exécuté par la CEE, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (500 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 3.9, 3.d, 6.1, 6.2, 6.3, 6.6, 6.b, 13.1 et 13.2

Objectif

Renforcer la capacité des responsables de l'élaboration des politiques et des services de distribution de l'eau et de gestion des eaux usées des pays cibles de la région de la CEE d'élaborer et d'appliquer des politiques et des mesures visant à garantir un accès équitable à des services d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène résilients face aux changements climatiques pour favoriser un relèvement inclusif après la pandémie de COVID-19 et une résilience accrue dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Plan du projet

Garantir un accès équitable aux services d'alimentation en eau et d'assainissement est une priorité pour la région paneuropéenne où l'on compte encore, malgré d'importants progrès, 16 millions de personnes n'ayant pas accès au produit de première nécessité qu'est l'eau potable et plus de 31 millions de personnes n'ayant pas accès à des services d'assainissement de base. Bien que les preuves de l'impact des changements climatiques sur les services d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène et sur les ressources en eau soient largement disponibles, l'action climatique dans les domaines de l'eau et de l'assainissement reste lente. Cette situation est susceptible d'accroître les risques sanitaires et environnementaux, notamment les dommages causés aux écosystèmes liés à l'eau.

Ce projet porte à la fois sur l'équité de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène dans les institutions et sur la résilience face aux changements climatiques. Dans le domaine de l'équité, il s'appuiera sur des stratégies et méthodes innovantes, respectueuses des normes relatives aux droits humains et tenant compte des questions de genre, qui peuvent renforcer la capacité des responsables de l'élaboration des politiques à évaluer si l'accès à l'eau et à l'assainissement est équitable. Sur la base de ces évaluations et des données recueillies, les responsables peuvent élaborer des politiques et des mesures propres à améliorer l'équité dans le contexte de la COVID-19 et d'autres situations d'urgence. Dans le domaine de la résilience climatique, le projet vise à ce que les changements climatiques soient pris en compte dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ; il s'agira notamment de fixer des objectifs concrets concernant l'eau et le climat, d'élaborer des stratégies pour les atteindre et de définir les indicateurs permettant de suivre les progrès accomplis. Il s'agira également de recueillir des données, d'élaborer des orientations, de renforcer la capacité à faire face aux conséquences des changements climatiques sur les ressources en eau et les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et de promouvoir les liens avec les mécanismes mondiaux de lutte contre les changements climatiques et les documents de planification nationaux connexes.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer la capacité des responsables de l'élaboration des politiques et des services de distribution de l'eau et de gestion des eaux usées des pays cibles de la région de la CEE à assurer un accès équitable à des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène qui soient résilients face aux changements climatiques, pour toutes et tous et dans tous les contextes, et à permettre ainsi un relèvement inclusif après la pandémie de COVID-19 et une résilience accrue, comme devraient le montrer le recensement des lacunes en matière d'équité, la cartographie du paysage politique en ce qui concerne l'eau, l'assainissement et l'hygiène dans les institutions et, sur cette base, les progrès accomplis dans l'élaboration ou la modification des politiques et mesures visant à améliorer l'accès équitable à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène pour toutes et tous et dans tous les contextes et les progrès accomplis par les responsables de l'élaboration des politiques et les services de distribution

de l'eau et de gestion des eaux usées dans l'élaboration et l'application de stratégies, politiques et mesures de résilience climatique dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	25,0
Consultants	172,5
Voyages du personnel	25,3
Services contractuels	180,0
Frais généraux de fonctionnement	5,0
Subventions et contributions	92,2
Total	**500,0**

P. Pour une gestion durable de l'eau qui profite à toutes et à tous : réseau et observatoire régionaux

Exécuté par la CEPALC, en collaboration avec le PNUE, l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, la FAO, la CEE, ONU-Eau et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (730 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 1.5, 2.4, 3.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6 et 15.1

Objectif

Renforcer les capacités institutionnelles et techniques des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour qu'ils puissent assurer la transition vers une gestion durable de l'eau qui profite à toutes et à tous.

Plan du projet

Pour faire face à la crise de l'eau et de l'assainissement, il faut adopter une stratégie globale, systémique et multilatérale. Or, la plupart des pays d'Amérique latine et des Caraïbes accusent un retard par rapport aux cibles associées à l'objectif de développement durable n° 6 qui portent sur l'eau potable et l'assainissement et pour ce qui est de la compréhension de la polyvalence et des effets multiples de l'eau.

Ce projet renforcera la capacité de certains pays à élaborer, appliquer, suivre et évaluer des politiques améliorées dans le domaine de l'eau qui s'attaquent aux problèmes multidimensionnels liés à l'eau, à la santé publique et à la santé des écosystèmes, à l'utilisation efficace des ressources, à la dissociation et aux infrastructures résilientes face aux changements climatiques. En conséquence, il devrait offrir un espace de discussion, d'interaction et de promotion de solutions régionales aux défis de la gestion de l'eau. Un réseau et un observatoire régionaux permettront aux pays cibles comme aux autres pays de renforcer leur capacité de formuler et d'utiliser des indicateurs pertinents à l'appui de politiques de l'eau fondées sur des données probantes.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer la capacité des pays cibles d'Amérique latine et des Caraïbes d'élaborer ou de réviser des programmes, plans ou politiques visant à assurer la transition vers une gestion de l'eau fondée sur des indicateurs fiables et à les aider à atteindre les cibles associées à l'objectif de développement durable n° 6, comme devrait le montrer l'adoption d'au moins une des deux mesures suivantes : a) les pays prennent des initiatives visant à élaborer des indicateurs ou des politiques dans le domaine de l'eau ou à mettre à jour les indicateurs et politiques existants ; b) les pays prennent des initiatives de renforcement des capacités et échangent pratiques optimales et solutions rentables pour relever les défis liés à l'eau dans le cadre d'un réseau et d'un observatoire régionaux de l'eau.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	30,0
Consultants	425,0
Voyages du personnel	40,0
Services contractuels	20,0
Frais généraux de fonctionnement	95,0
Subventions et contributions	120,0
Total	**730,0**

Q. Systèmes de santé résilients assortis d'une couverture sanitaire universelle en Amérique latine et dans les Caraïbes

Exécuté par la CEPALC, en collaboration avec l'Organisation panaméricaine de la santé et l'OMS ainsi qu'avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (567 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 1.3, 3.8, 3.d, 5.6 et 10.4

Objectif

Améliorer la capacité de certains pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'élaborer, d'adapter et de mettre en œuvre des cadres institutionnels et politiques à l'appui de systèmes de santé complets, durables et résilients.

Plan du projet

La pandémie de COVID-19 a montré que les systèmes de protection sociale, et les systèmes de santé en particulier, étaient essentiels pour permettre aux sociétés de faire face aux effets négatifs immédiats d'une telle crise sur le plan social et économique, mais aussi de se relever durablement et de bâtir une résilience plus systémique. Dans ce contexte difficile, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes n'ont que partiellement bâti des systèmes de protection sociale capables d'assurer une couverture sanitaire universelle.

Dans le cadre d'un relèvement post-pandémique difficile et compte tenu d'autres risques et vulnérabilités permanents, plusieurs lacunes et besoins institutionnels doivent être comblés pour améliorer la portée, l'efficacité et la qualité des systèmes de santé en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le projet visera donc à renforcer les capacités des pays cibles dans trois domaines : a) mettre en œuvre des stratégies et politiques efficaces et qui tiennent compte de la diversité pour parvenir à une couverture sanitaire universelle dans des domaines institutionnels et critiques (comme par exemple les questions de genre et le handicap) ; b) renforcer l'engagement politique en faveur de la mise en place progressive d'une couverture sanitaire universelle grâce à un financement durable ; c) améliorer la coordination institutionnelle au sein des systèmes de santé et avec les systèmes de protection sociale, notamment pour pouvoir faire face aux événements catastrophiques.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer la portée, l'efficacité et la qualité des systèmes de santé dans cinq pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour permettre à ceux-ci de faire face aux événements catastrophiques plus efficacement, comme devrait le montrer le fait que les stratégies et programmes de réforme de la santé comprendront des dispositions visant à renforcer la coordination avec les systèmes de protection sociale pour faire face à de tels événements.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	30,6
Consultants	220,0
Voyages du personnel	48,0
Services contractuels	30,4
Frais généraux de fonctionnement	38,6
Subventions et contributions	200,0
Total	**567,6**

R. Intégration et coopération régionales visant à promouvoir un accès équitable à des vaccins, à des tests de diagnostic et à des traitements d'un coût abordable en Asie et dans le Pacifique

Exécuté par la CESAP, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le PNUD, l'OMS, l'Organisation mondiale du commerce, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (650 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 3.4, 3.5, 3.8, 3.b, 3.d, 5.4, 5.5, 9.1, 17.10 et 17.11

Objectif

Améliorer la capacité de certains pays d'Asie et du Pacifique d'élaborer des politiques et des stratégies visant à réduire les inégalités d'accès aux produits médicaux essentiels et à renforcer la résilience des systèmes de santé.

Plan du projet

La pandémie de COVID-19 a mis en évidence les inégalités internes et entre les pays d'Asie et du Pacifique en matière d'accès à une couverture sanitaire universelle, notamment à des vaccins, des tests de diagnostic et des traitements sûrs, de qualité, efficaces et d'un coût abordable. La pandémie a également accentué les faiblesses et les carences des systèmes de santé des pays en termes de financement, de ressources humaines et de technologies. Il est donc urgent de diversifier les capacités de production des produits médicaux essentiels (vaccins, tests de diagnostic et traitements) et de faciliter leur importation en Asie et dans le Pacifique, notamment en favorisant l'accès à des technologies de fabrication essentielles et en utilisant les mécanismes d'intégration et de commerce régionaux.

Ce projet renforcera la capacité de certains pays d'Asie et du Pacifique d'élaborer des politiques cohérentes et des stratégies pratiques en matière de commerce, d'investissement, de transfert de technologie et de coopération régionale afin de remédier aux inégalités en termes d'offre et de capacité. L'objectif plus large est de faire en sorte que les systèmes de santé nationaux soient plus résilients et qu'ils profitent à toutes et à tous.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à améliorer la capacité de cinq pays d'Asie et du Pacifique d'élaborer des politiques et des stratégies en matière de commerce, d'investissement, de transfert de technologie et de coopération régionale pour remédier aux inégalités en matière de disponibilité des produits médicaux essentiels et d'accès à ces produits, comme devraient le montrer la mise en œuvre, dans les pays cibles, de plans d'action nationaux en faveur d'un accès plus large aux produits médicaux essentiels et le renforcement global des services de soins de santé, l'accent étant mis sur les personnes en situation de vulnérabilité.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	30,0
Consultants	296,0
Voyages du personnel	68,0
Services contractuels	130,0
Frais généraux de fonctionnement	9,7
Subventions et contributions	116,3
Total	**650,0**

S. Renforcer les investissements au profit d'une action climatique équitable et accélérée dans le cadre du relèvement post-COVID-19

Exécuté par la CESAP, en collaboration avec la CEPALC, la CEA, le PNUD et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (650 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 2.4, 13.2, 14.2, 14.5, 15.1, 15.3, 15.9, 17.3, 17.9 et 17.16

Objectif

Renforcer la capacité de certains pays d'élaborer des politiques visant à accélérer l'action climatique et le recours à des solutions fondées sur la nature à l'appui des stratégies de relance verte post-COVID-19.

Plan du projet

Il n'a jamais été aussi urgent de s'adapter aux changements climatiques et d'en atténuer les effets dangereux, et pourtant la région de l'Asie et du Pacifique n'est pas en voie de réaliser un seul des objectifs de développement durable d'ici à 2030. Les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes représentent une grave menace pour le développement en Asie et dans le Pacifique ; ils nuisent souvent à l'exercice des droits humains et exacerbent les inégalités sociales en accablant de façon disproportionnée les pauvres et les groupes les plus vulnérables. Les pays de la région doivent accélérer la mise en œuvre de mesures ambitieuses d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets afin de préserver les acquis durement obtenus en matière de développement et d'opérer une transition rapide vers un mode de développement équitable, à faible intensité de carbone et résilient face aux changements climatiques et aux catastrophes au lendemain de la COVID-19.

Compte tenu de l'ampleur des investissements nécessaires, la transition vers une économie à faible intensité de carbone et résiliente face aux changements climatiques supposera un changement de cap dans l'écosystème financier. Les instruments et mécanismes de financement novateurs et les politiques associées ont un rôle essentiel à jouer dans la mobilisation des capitaux dont les pays ont besoin pour faire face aux changements climatiques et se relever après la pandémie. Le projet aidera cinq États Membres d'Asie et du Pacifique dans les trois domaines suivants : a) comprendre le rôle des solutions fondées sur la nature dans la lutte contre les changements climatiques ; b) accroître les investissements dans des solutions fondées sur la nature en utilisant des mécanismes de financement novateurs à l'appui de l'action climatique ; c) adopter des pratiques commerciales qui favorisent les solutions fondées sur la nature.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait contribuer à renforcer les investissements visant à promouvoir un développement équitable et à accélérer l'action climatique dans le cadre du relèvement post-COVID-19, comme devrait le montrer le fait que les pays bénéficiaires du projet ne reviendront pas au statu quo mais qu'ils évolueront vers des politiques plus résilientes et respectueuses des écosystèmes qui tirent parti des pratiques de commerce intelligent et d'investissement vert. Ils bénéficieront pour cela des supports de connaissance et des activités de développement des capacités proposés dans le cadre du projet.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	30,0
Consultants	320,0
Voyages du personnel	50,0
Services contractuels	40,0
Frais généraux de fonctionnement	30,0
Subventions et contributions	180,0
Total	**650,0**

T. Accroître le potentiel des petites et moyennes entreprises de la région arabe

Exécuté par la CESAO, en collaboration avec la CNUCED, l'ONUDI et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (350 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 8.2, 8.3, 9.3, 9.b et 17.17

Objectif

Renforcer la capacité des petites et moyennes entreprises, des gouvernements et des facilitateurs d'affaires de la région arabe à établir des partenariats régionaux et internationaux pour améliorer les processus de production et accéder à de nouveaux marchés.

Plan du projet

Les responsables de l'élaboration des politiques doivent prendre des mesures pour construire en mieux pour l'avenir et accélérer la création d'économies plus inclusives, plus résilientes et plus durables, car le chemin du relèvement s'annonce long et exigeant. Les facilitateurs d'affaires doivent favoriser l'adoption de technologies et le développement de compétences innovantes et numériques pour que les petites et moyennes entreprises puissent reprendre et poursuivre leurs activités, et les chefs d'entreprise eux-mêmes doivent rechercher des partenariats stratégiques et tirer parti des réseaux régionaux et mondiaux pour relancer la croissance de leurs entreprises.

Ce projet vise à renforcer les partenariats et à accroître le potentiel des petites et moyennes entreprises de la région arabe en fournissant des services ciblés de renforcement des capacités à la fois aux entités gouvernementales et aux petites et moyennes entreprises, et à offrir des possibilités de mise en réseau et des alliances stratégiques, en mettant l'accent sur l'avancement des femmes et l'entrepreneuriat inclusif. De plus, il créera une plateforme régionale qui rassemblera des dirigeants régionaux et internationaux des secteurs public et privé, l'objectif étant de prôner les politiques et stratégies inclusives nécessaires pour soutenir les petites et moyennes entreprises de la région. Il encouragera les États Membres à élaborer, pour les petites et moyennes entreprises, des cadres d'action améliorés qui favorisent une croissance économique inclusive et durable et à bâtir des infrastructures résilientes à l'appui des petites et moyennes entreprises de la région.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait améliorer la capacité des responsables de l'élaboration des politiques de la région arabe à concevoir des cadres d'action ciblant les petites et moyennes entreprises et à développer les capacités des facilitateurs d'affaires et des petites et moyennes entreprises grâce à un programme de formation de formateurs dans le domaine de l'entrepreneuriat, comme devraient le montrer l'organisation de concours régionaux d'entrepreneuriat et de sommets régionaux des petites et moyennes entreprises et l'élaboration, à l'intention des gouvernements, de lignes directrices sur la création de réseaux et de partenariats au service de la compétitivité et de la croissance des petites et moyennes entreprises.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Consultants	72,0
Voyages du personnel	24,0
Services contractuels	50,0
Frais généraux de fonctionnement	30,0
Subventions et contributions	174,0
Total	**350,0**

U. Des plateformes de simulation dynamique propres à améliorer le classement des pays de la région arabe selon les indicateurs internationaux

Exécuté par la CESAO, en collaboration avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (350 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 5.a, 5.b, 5.c, 8.3, 16.6, 16.7, 16.10, 17.13, 17.16 et 17.17

Objectif

Renforcer la capacité des responsables de l'action gouvernementale à recenser et à analyser les forces et les faiblesses nationales à partir des indicateurs internationaux afin d'éclairer l'élaboration de politiques contribuant efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable.

Plan du projet

Les gouvernements des pays arabes doivent surmonter des difficultés sans précédent pour assurer un relèvement global à la suite de la pandémie de COVID-19, qui a touché tous les secteurs et mis en péril les acquis du développement dans les domaines de la croissance économique, de la lutte contre les inégalités, du marché du travail et de la participation politique. L'aplanissement de ces difficultés dépendra de la capacité des gouvernements de la région de soutenir l'innovation, la productivité et la croissance économique régionale et de tirer parti des nouvelles technologies.

À cette fin, la CESAO a mis au point des outils propres à renforcer la capacité des États Membres de concevoir des scénarios de changements stratégiques et de réforme, d'évaluer leurs conséquences économiques et sociales probables et d'élaborer des politiques nationales en matière de technologie numérique et d'innovation. Une plateforme a notamment été créée pour simuler l'impact des politiques sur un ensemble d'indicateurs internationaux qui mesurent les résultats des pays en matière de développement économique et humain. Grâce à ce projet, l'expérience utilisateur de la plateforme sera améliorée de manière à élargir l'accès des fonctionnaires et à renforcer la capacité des États Membres d'évaluer les résultats, de concevoir des scénarios, de recenser les goulets d'étranglement et les priorités et de s'inspirer des meilleures pratiques internationales. Le projet contribuera également à améliorer la transparence et la responsabilité en facilitant le suivi et en aidant les responsables à simuler l'impact des politiques sur les résultats nationaux mesurés par ces indicateurs.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait renforcer la capacité de certains États Membres à améliorer leurs résultats selon les indicateurs internationaux, comme devrait le montrer le fait que les pays bénéficiaires du projet concevront des plans d'action en ce sens.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	18,0
Consultants	233,0
Voyages du personnel	41,0
Services contractuels	8,0
Subventions et contributions	50,0
Total	**350,0**

V. Utilisation de la prévision et de l'analyse des grandes tendances à l'appui de la prise de décision concernant les objectifs de développement durable dans la région de la CESAO

Exécuté par la CESAO, en collaboration avec le Réseau des économistes des Nations Unies et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (350 000 dollars)	Correspondance avec les objectifs et les cibles de développement durable : 1.b, 5.c, 7.1, 8.3, 10.4, 11.2, 11.3, 15.3, 16.6 et 16.7

Objectif

Renforcer la capacité des responsables de l'action gouvernementale de recenser et d'analyser les grandes tendances afin d'élaborer des politiques contribuant efficacement à la réalisation des objectifs de développement durable.

Plan du projet

Les grandes tendances sont des forces macroéconomiques et géostratégiques qui façonnent le monde. Pour œuvrer au service de leurs citoyens, les pays doivent les recenser, les analyser et agir en conséquence. Il peut être difficile pour un pays de comprendre pourquoi l'économie et la société évoluent comme elles le font, et encore plus difficile de prédire comment elles évolueront à l'avenir. Grâce à l'analyse et à la prévision des grandes tendances, les pays peuvent élaborer une stratégie à long terme, proactive plutôt que réactive, qui leur permet de comprendre leur situation actuelle, mais aussi de s'assurer qu'ils disposent d'un plan pour rester efficaces et résilients à l'avenir. Les gouvernements doivent être en mesure de choisir les politiques les plus appropriées, celles qui leur permettront d'appréhender ces grandes tendances de manière à en faire profiter les pays.

Compte tenu des problèmes que rencontrent les pays arabes, il est urgent de penser à l'avenir et de comprendre les avantages des grandes tendances auxquelles la région doit faire face afin d'étudier différents scénarios et stratégies qui aideront les États Membres à élaborer des politiques contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable. Ce projet aidera trois pays en développement d'Asie de l'Ouest à s'appuyer sur l'analyse des grandes tendances pour produire des prévisions qui amélioreront leur capacité d'élaborer des politiques contribuant à la réalisation de ces objectifs.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesures des résultats

Le travail qui sera effectué devrait favoriser une meilleure compréhension des avantages de l'analyse des grandes tendances et l'élaboration de politiques plus efficaces en vue de la réalisation des priorités nationales de développement et des objectifs de développement durable, comme devraient le montrer l'adoption de guides nationaux sur l'utilisation de l'analyse et de la prévision des grandes tendances aux fins de l'élaboration des politiques et la production de prévisions qui amélioreront la capacité des États Membres à élaborer des politiques contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable.

Aperçu du budget (en milliers de dollars des États-Unis)	
Autres dépenses de personnel	20,0
Consultants	114,0
Voyages du personnel	23,5
Services contractuels	105,4
Frais généraux de fonctionnement	2,0
Subventions et contributions	85,1
Total	**350,0**

Annexe II

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires **A/76/7 et A/76/7/Corr.1**	
Le Comité recommande une nouvelle fois que l'Assemblée générale prie à nouveau le Secrétaire général de chercher à repérer les économies résultant des mesures d'efficacité à virer au Compte pour le développement, conformément aux dispositions des résolutions de celle-ci relatives au financement du Compte. [...] Le Comité recommande en outre que l'Assemblée demande au Secrétaire général de mettre au point une méthode claire pour repérer les économies à verser au Compte et de présenter la méthode proposée dans le cadre de son prochain projet de budget (par. XIII.11).	Comme indiqué dans le projet de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (Sect. 35)], les économies réalisées, ou la sous-utilisation des crédits, ont été repérées et il en a été rendu compte dans les rapports sur l'exécution du budget, soumis à l'Assemblée générale pour décision. Cependant, il n'appartient pas au Secrétariat d'attribuer ces économies à des « mesures d'efficacité », étant donné que de multiples facteurs jouent un rôle dans l'écart entre les dépenses finales et le montant des crédits ouverts. Chaque rapport sur l'exécution du budget justifie ces écarts en se référant aux facteurs respectifs. L'analyse complète de la sous-utilisation des crédits pour 2021 sera fournie dans le rapport sur l'exécution du budget-programme de 2021, qui sera présenté à l'Assemblée durant la partie principale de sa soixante-septième session.
Le Comité consultatif se déclare une fois de plus préoccupé par le fait que le montant des ressources demandées au titre du Compte pour le développement ne soit pas sujet à actualisation, contrairement aux autres chapitres du budget-programme, et, compte tenu des difficultés actuelles à réaliser systématiquement des économies, recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter pour examen, dans son prochain projet de budget, une actualisation des ressources du Compte (par. XIII.13).	Le montant actualisé des ressources demandées au titre du Compte pour le développement figurera dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation », qui sera examiné par l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session.
Le Comité consultatif compte que les consultants et les experts feront l'objet de deux rubriques budgétaires différentes et recommande que l'Assemblée générale invite le Secrétaire général à fournir des informations sur l'utilisation des services de consultants, y compris le détail du nombre de consultants par projet et des coûts y afférents, ainsi que la différence entre les experts nationaux et les consultants internationaux, dans le cadre de ses prochains projets de budget (par. XIII.18).	Le Compte pour le développement ne fait pas appel à des experts pour ses activités ; il n'a recours qu'à des consultants, les experts étant surtout sollicités pour les processus intergouvernementaux. On trouvera une vue d'ensemble de l'utilisation des services de consultants, y compris le détail du nombre de consultants par projet et des coûts y afférents, ainsi que la différence entre les consultants nationaux et internationaux au paragraphe 35.24 et dans le tableau 35.3 du présent rapport. Il convient toutefois de noter que les propositions de projets sont encore provisoires et que les chiffres ne sont donc pas définitifs.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Le Comité consultatif estime qu'il est nécessaire de rationaliser les ressources affectées aux voyages en réalisant des gains d'efficience et en recourant davantage aux outils en ligne et aux experts locaux, en vue de consacrer une plus grande partie de ces ressources au financement des projets durables du Compte pour le développement (par. XIII.20).	On se référera aux paragraphes 35.13 et 35.24 du présent rapport.
Le Comité consultatif réaffirme que la complémentarité entre le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement doit être maintenue et approfondie afin d'optimiser l'effet conjugué des activités menées dans le cadre de ces deux mécanismes. Le Comité recommande que l'Assemblée générale invite le Secrétaire général à procéder à une évaluation du Compte pour dégager des complémentarités avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, par la création d'un mécanisme de coordination, en vue d'assurer une utilisation efficace des ressources (par. XIII.25).	Il existe une forte complémentarité entre le Compte pour le développement et le programme ordinaire de coopération technique. Dans les deux chapitres correspondants du projet de budget-programme, les entités responsables et les objectifs sont similaires. Cela étant, le Compte pour le développement finance des projets guidés par la demande et exécutés sur une période de quatre ans dans un cadre multinational. Le programme ordinaire de coopération technique finance quant à lui des interventions spéciales, d'ampleur limitée, qui visent à apporter une solution à court terme à un problème pressant dans un pays en particulier. Il a pour objet de satisfaire, avec souplesse, des besoins urgents et imprévus en matière de développement. Le programme fait appel à des conseillers couvrant une ou plusieurs régions, qui relèvent de diverses entités de l'ONU s'occupant des affaires économiques et sociales, et a recours à du personnel temporaire (autre que pour les réunions). Il est souvent utilisé pour lancer et mettre à l'essai des activités de renforcement des capacités qui sont ensuite reproduites à plus grande échelle dans le cadre de projets pluriannuels et multinationaux du Compte pour le développement. Ces projets sont souvent gérés par des conseillers financés par le programme. On trouvera au paragraphe 35.9 du présent rapport des informations sur les mécanismes de coordination avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents qui permettent d'assurer la complémentarité et l'utilisation efficace des ressources.
Le Comité espère que les ressources allouées au chapitre 35 seront partagées plus équitablement entre les différentes entités (par. XIII.28).	La part relative de chaque entité principale dans la quinzième tranche est similaire aux tranches précédentes et dépend de leur capacité d'exécution. Toutefois, comme indiqué au paragraphe 35.10 du présent rapport, la plupart des projets sont exécutés par plusieurs entités, et si l'affectation de fonds n'est généralement déclarée que par l'entité principale, les fonds du projet sont répartis entre toutes les entités d'exécution.

Résumé de la recommandation	*Suite donnée à la recommandation*
Le Comité consultatif, tout comme le Comité des commissaires aux comptes, reste préoccupé face à la gestion des entités d'exécution et les mécanismes de suivi et de contrôle des différentes entités, et il compte bien que les projets seront adaptés à leur objectif et exécutés dans leur intégralité et en temps voulu (par. XIII.29).	Comme indiqué à l'annexe III du chapitre 35 du projet de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (Sect. 35)], cette recommandation porte sur la gestion des partenaires d'exécution et non sur la gestion des entités d'exécution. Les accords conclus avec les partenaires opérationnels ne sont utilisés que pour un nombre limité de projets. Cette préoccupation sera relayée auprès des entités d'exécution dans les directives relatives à l'élaboration des descriptifs de projets.

Annexe III

Mandats du Compte pour le développement

L'ensemble des mandats définis pour le programme de travail dont on trouvera la liste ci-après continue de guider les travaux.

Mandats

Résolutions de l'Assemblée générale

52/12 B	Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes	74/270	Solidarité mondiale dans la lutte contre la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)
52/235; 53/220 A et B ; 54/15 ; 56/237	Compte pour le développement		